

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2016)
Heft: 21

Vorwort: Editorial
Autor: Nicodet, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous le savez tous, nous devons en permanence nous remettre en question pour nous améliorer, être plus efficace et plus efficient et plus en phase avec le monde en constante évolution dans lequel nous vivons. Ceci est valable tant au niveau personnel pour chacun d'entre nous que pour les organismes dans lesquels nous travaillons, que ce soit dans les bureaux privés ou dans l'administration. Ainsi l'Office fédéral de topographie swisstopo a déjà connu de nombreuses réorganisations, mais celle qui se profile touche très directement la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M). En effet, à partir du 1^{er} janvier 2017, les deux domaines actuels «Direction fédérale des mensurations cadastrales» et «Géodésie» ne feront plus qu'un. Cette fusion nous permettra de gagner en efficacité, de profiter de synergies, et d'avoir un effectif plus important et plus flexible, encore mieux à même de répondre aux besoins de nos partenaires et de nos clients.

Le métier de base de la grande majorité des collaborateurs des deux domaines actuels est le même, et si chacun s'est fortement spécialisé dès la fin de ses études, le background commun facilitera les échanges professionnels et la compréhension réciproque. C'est donc une belle équipe d'une quarantaine de collaborateurs que j'aurai le plaisir de piloter au service de la mensuration géodésique nationale, de la mensuration officielle (MO) et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dès le début de l'année prochaine. Nous sommes actuellement en train d'affiner l'organisation de ce nouveau domaine et nous pourrions vous donner des informations plus détaillées dans le prochain numéro de «cadastre».

Concernant la MO et le cadastre RDPPF, c'est le mode de fonctionnement même de ces deux tâches publiques – que l'on appelle «tâches communes»¹ dans le jargon fédéral – qui est en train d'être réévalué. En effet, une motion² acceptée par le Parlement fédéral en 2015 demande de procéder à un examen complet des tâches communes, pour analyser si responsabilité et financement doivent continuer à être partagés entre Confédération et cantons. Les travaux sont pilotés par l'administration fédérale des finances, mais nous aurons bien évidemment notre mot à dire, tout comme notre partenaire principal au niveau des cantons, CadastreSuisse.

¹ «Tâches communes» puisque ces tâches sont confiées à deux échelons étatiques – Confédération et cantons – au travers d'un partenariat, qui fixe les compétences et les responsabilités de chacun.

² 13.3363 Motion Conseil National (Commission des finances-CN 12.101). Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons

L'article en page 4 vous permettra d'ailleurs de mieux faire connaissance avec cet organisme, partenaire essentiel de la D+M dans le pilotage et la gestion tant de la MO que du cadastre RDPPF.

Le nouveau modèle de données de la MO (voir article en page 8) va lui aussi apporter son lot de nouveautés, pas seulement dans son contenu, mais également dans sa structure, le groupe de travail proposant une nouvelle gestion dynamique et flexible dudit modèle pour pouvoir rester en phase avec le rythme d'évolution toujours plus soutenu de la société, de l'économie, des besoins du marché et de la technologie.

Bref, nous vivons dans le changement, et ce n'est bien évidemment pas fini! La revue «cadastre» est un bon moyen de se tenir au courant des évolutions en cours dans nos domaines d'activités et je vous souhaite une excellente lecture du présent numéro.

Marc Nicodet
Responsable de la Direction fédérale
des mensurations cadastrales